

**Service
Scolaire
Périscolaire**

Commune

De Gières

PERMANENCES



15 rue Victor Hugo

38610 Gières

04 76 89 69 14

periscolaire@gieres.fr

**Accueil
Périscolaire**

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi
9h00/11h30
Vendredi Après-Midi 13h30/17h00

2019 / 2020

**LIVRET
D'ACCUEIL**

**Accueil Périscolaire et
Restauration**

SOMMAIRE

Les différents temps d'accueil et services périscolaires.....	3
Généralités.....	4
Portail « Famille ».....	4
La restauration scolaire.....	4
Les accueils du soir.....	5
Navettes.....	5
Ramassage scolaire Chamandier / Argoud-Puy.....	5
L'équipe.....	6
Taux d'encadrement.....	6
Axes pédagogiques.....	6
Formation dans le secteur de l'animation.....	6
Analyse de la pratique professionnelle.....	6
Posture et relations avec les encadrants.....	7
Équilibre alimentaire.....	7
Conclusion.....	8

Les différents temps d'accueils et services périscolaires

✓ Navette scolaire (Chamandier/ Mat. A-Puy)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, avant et après l'école :

> L/Mar/J/V Départ : 7 h 55 - Retour à partir de 16h30

✓ Accueil du matin

Maternelle Georges Argoud-Puy

> Horaires : 7 h 40 - 8 h 10

Maternelle René Cassin

Élémentaire René Cassin

> Horaires : 7h45 - 8h20

✓ Restaurant scolaire

Maternelle Georges Argoud-Puy

> 11h20 - 13h20

Maternelle René Cassin

Résidence Roger Meffreys

Le Clos d'Espiès

> 11h30 - 13h20

✓ Accueil du soir

> Accueil du soir jusqu'à 17h30 :

Maternelle >16h30 – 17h30 à l'école (ouverture du portail à 17h20)

Elémentaires >16h30 – 17h30 à l'école (ouverture du portail à 17h20)

> Accueil du soir jusqu'à 18h30 au Clos d'Espiès :

Maternelle >16h30 – 18h30 (ouverture du portail à 18h00)

Elémentaires >16h30 – 18h30 (ouverture du portail à 18h00)

Généralités

La restauration scolaire fonctionne les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**.

L'accueil périscolaire est assuré les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** hors vacances scolaires.

Portail « Famille »

Réservation et consultation des activités

Vous pouvez accéder à un site Internet dédié à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et la navette, sur : portalsl.agoraplus.fr/gieres

Ce site permet, de façon confidentielle, avec des codes d'accès d'effectuer des modifications et/ou annulations de la restauration scolaire et des autres accueils.

Les codes d'accès vous seront envoyés durant l'été si vous avez une adresse mail.

La création du compte est strictement personnelle et une adresse mail par personne doit être fournie.

La restauration scolaire

Les 4 restaurants scolaires de la commune accueillent tous les enfants scolarisés dans la limite des places disponibles.

> **Maternelle Georges Argoud-Puy (2 services)** **11h20 - 13h20**

> **Maternelle René Cassin (2 services)**

> **Résidence Roger Meffreys**

> **Le Clos d'Espiès**

11h30- 13h20

Les menus des repas de maternelle et de primaire sont consultables, chaque trimestre, sur le site internet de la commune de Gières : <http://www.ville-gieres.fr>.

Le brevet de la cantine :

Ce brevet est utilisé pour les plus grands. L'équipe des animateurs a mis en place cet outil de suivi individuel des enfants pour informer les parents de leurs comportements. Ainsi, cela favorise l'échange entre les animateurs et les familles concernant les règles collectives de la cantine.

Les accueils du soir

L'accueil du soir jusqu'à 17h30 :

Les animateurs récupèrent les enfants en classe et restent au sein de l'école. Le but est de diminuer la fatigue occasionnée par les déplacements jusqu'au clos d'Espières et aussi de faire l'activité de leur choix jusqu'à l'arrivée de leurs parents à **17h30**. Attention le goûter n'est pas compris, les parents doivent le fournir à l'enfant.

L'accueil du soir jusqu'à 18h30 :

Les animateurs récupèrent les enfants en classe et les accompagnent au Clos d'Espières où ils prennent un goûter avant d'être en activité de leur choix jusqu'à l'arrivée de leurs parents à **18h30**.

Navette Scolaire

✓ **Ramassage scolaire Chamandier / Argoud-Puy**

Pendant la période scolaire, les enfants de l'école maternelle Argoud Puy ont la possibilité de prendre la navette pour se rendre à l'école.

Des professionnels (ATSEM, animateurs...) assurent l'accueil, la prise en charge et la sécurité des enfants. Les inscriptions se font auprès du service périscolaire.

> **Départ** du **Chamandier** à partir de **7h55** tous les matins (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

> **Retour** de la maternelle **Argoud Puy** à partir de **16h35**.

L'équipe

✓ **Taux d'encadrement**

En élémentaire, le taux d'encadrement appliqué est d'un animateur pour 14 enfants maximum.

En maternelle, les ATSEM accueillent les enfants avec les animateurs. Cela permet d'assurer une réelle continuité pour les enfants tout au long de la journée. Le taux d'encadrement appliqué est d'un adulte pour 10 enfants.

A noter : ces taux sont en-dessous de ce que permet la législation en matière d'encadrement des temps périscolaires. Il s'agit d'un choix de la commune afin d'offrir une qualité d'accueil optimale aux familles.

✓ **Axes pédagogiques**

- L'environnement** (composteurs, recyclage et tri des déchets, jardinage)
- Le mieux vivre ensemble** (activités d'expression, espaces d'échanges et de débat)
- La diversité culturelle** (découverte de différents pays, des habitats, coutumes, au fil des semaines)

✓ **Formation dans le secteur de l'animation**

La formation des personnes occupe une place importante dans le métier d'animateur. L'équipe est composée d'animateurs aux parcours et profils variés. La majorité d'entre eux sont titulaires du BAFA, diplôme d'animation volontaire. Certains animateurs sont titulaires d'un BPJEPS, diplôme d'animateur professionnel.

✓ **Analyse de la pratique professionnelle**

Les animateurs rencontrent chaque mois une psychologue qui leur propose une séance d'analyse de la pratique professionnelle. Ces temps privilégiés leur permettent de réfléchir en équipe à des situations rencontrées dans le cadre de leurs missions d'animation. Ces regards croisés apportent une richesse à l'équipe qui construit une culture commune au fil des séances.

✓ **Posture et relations avec les encadrants**

Il est attendu des animateurs une attitude et une posture exemplaires. Ceux-ci veilleront tout particulièrement à leur langage, leur comportement et leur manière d'être en relation avec les familles. Sur chaque site est présent un responsable qui peut être interpellé en cas de nécessité, pour toute question relative au service.

L'ensemble des encadrants ont été sélectionnés pour leurs compétences et leur motivation à faire de ces temps de loisirs des moments de qualité en direction des enfants et de leurs familles ; si toutefois vous rencontrez une difficulté, merci de prendre contact directement avec la responsable du service périscolaire, afin de ne pas perturber l'organisation du service.

✓ Équilibre alimentaire

Pour un bon équilibre alimentaire, il est souhaitable que votre enfant goûte de chaque plat. C'est pourquoi l'équipe d'animation sensibilise et sollicite les enfants à la découverte des différents saveurs, sans les forcer.

Une commission de restauration a lieu tous les mois et demi où sont invités les parents délégués afin de parler des repas proposés aux enfants et de la période écoulée. Elle nous permet aussi d'envisager les repas à venir avec le prestataire.

Depuis l'automne 2017, la ville de Gières a été retenue suite à un appel à candidature national « 1000 écoles et collèges » contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, dans chaque restaurant, les animateurs sont très vigilants et sensibilisent les enfants à ce sujet.

Si une allergie alimentaire a été diagnostiquée chez votre enfant, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut être mis en place.

Les animateurs ne sont pas habilités à donner des médicaments pendant le repas pris au restaurant scolaire en dehors du PAI.

Le service propose le choix, à l'inscription, entre un menu standard, sans porc ou sans viande.

Conclusion

Lors de l'inscription, les parents se verront remettre un exemplaire du livret d'accueil, ils devront déclarer en avoir pris connaissance et s'engager à en respecter les clauses et les obligations en apposant leur signature sur la fiche jointe.

Chaque enfant doit respecter les règles de vie en collectivité et signer le document des règles de vie et de fonctionnement.

Toute question ou problématique autour de l'accueil de votre enfant est à signaler au service périscolaire, qui prendra les dispositions nécessaires.

Le service périscolaire reste ouvert à toutes les propositions visant à améliorer l'accueil des enfants

Pour tout renseignement

Delphine Costard, responsable Scolaire/périscolaire - Commune de Gières

Fanny Offredi, référente Scolaire/périscolaire - Commune de Gières

04.76.89.69.14

periscolaire@gieres.fr

Portail « Famille » : portalssl.agoraplus.fr/gieres